



STAGE VOLONTAIRE EN LICENCE LEA

A côté du stage obligatoire en S6, vous êtes très vivement invités à effectuer **des stages volontaires en lien avec la formation**. Ils peuvent être valorisés **soit en UE d'ouverture, soit en UE supplémentaire au cours de la licence LEA**. Ils permettent dès le départ une sensibilisation au monde professionnel, de préciser votre projet professionnel, d'appliquer et de développer des compétences linguistiques et professionnalisantes. **C'est une bonne préparation pour le stage obligatoire de L3 – S6.**

Vous trouverez ci-dessous les modalités de réalisation :

UE d'ouverture (UE 5) – 3 ECTS

(du semestre 2 au semestre 5) :

- Un stage de découverte ou d'approfondissement en lien avec la formation (3-4 semaines) peut être choisi comme UE d'ouverture (UE 5) **avec l'accord préalable impératif de l'enseignante référente (Mme DOIG : kdoig@unistra.fr)**.
- **Dès que l'étudiant a obtenu un stage, il prend donc contact avec l'enseignante par mail en précisant les missions/les activités, l'entreprise, le tuteur, les dates et la durée prévue du stage.**
- **Après l'accord de l'enseignante référente, tout stage doit donner lieu à l'établissement d'une convention de stage que vous éditez dans l'application Pstage depuis Ernest : https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_182856/fr/accueil-ernest?displayedApplication=prdr4_196199&jsp=jcore%2Fappstore%2Fapp%2FappStoreApp.jsp**

Après avoir renseigné la convention en ligne, vous recevrez la convention par mail. Vous devrez l'éditer en 3 exemplaires, signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis **par l'enseignante référente, Mme Doig**. Une fois ces signatures apposées, vous déposerez les

3 conventions au bureau de la scolarité administrative, en particulier chez M. Trompette : strompet@unistra.fr. Il se chargera de faire signer les conventions par le doyen/la doyenne de la faculté.

Deux conventions vous seront remises (une pour vous et une pour l'organisme d'accueil), l'Université conserve un exemplaire.

Attention : toutes les signatures doivent être apposées avant le début du stage.

- **Modalités d'évaluation : rapport de stage de 5 à 6 pages. Il comprendra les points suivants :**
 - Les objectifs visés du stage : découverte d'un milieu professionnel, acquisition de compétences supplémentaires...
 - Fournir une description brève de la structure d'accueil
 - Fournir une présentation et une analyse des tâches/missions confiées
 - Offrir un bilan critique du stage
 - Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
 - Rédiger dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
 - Forme : sous la forme d'un rapport avec page de garde, sommaire, Times New Roman 12pts, interligne 1,5.
 - Remise 15 jours après la fin du stage
- **Inscription pédagogique : l'étudiant informera impérativement les gestionnaires LEA : <http://assistance-etudiant.unistra.fr> , qu'il fait un stage volontaire en précisant le statut : UE d'ouverture ou UE supplémentaire afin que l'inscription pédagogique puisse être réalisée.**

UE supplémentaire – ECTS en fonction de la durée et la nature du stage

(du semestre 2 au semestre 6) :

- Vous pourrez effectuer un stage volontaire (de découverte, d'approfondissement ou de réorientation) qui devra être en lien avec la formation dans le cadre **de l'UE supplémentaire avec l'accord préalable de l'enseignant référente (Mme DOIG : kdoig@unistra.fr)**. La note obtenue n'entrera pas dans le calcul de la moyenne du semestre et procurera des crédits au-delà des 30 crédits prévus par semestre. Le nombre d'ECTS attribué dépendra de la durée

du stage.

- **Mail à l'enseignante référente** qui précise **les missions/les activités, l'entreprise, le tuteur, les dates et la durée prévue du stage.**
- **Après l'accord de l'enseignante référente, tout stage doit donner lieu à l'établissement d'une convention de stage que vous éditez dans l'application Pstage depuis Ernest :** https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_182856/fr/accueil-ernest?displayedApplication=prdr4_196199&jsp=jcore%2Fappstore%2Fapp%2FappStoreApp.jsp) : **voir procédure ci-dessus.**
- **Modalités d'évaluation : rapport de stage de 5 à 6 pages. Voir contenu du rapport de stage ci-dessus.**
- **Inscription pédagogique : voir procédure ci-dessus.**
- **Un service civique, une expérience professionnelle, un projet étudiant entrepreneur validé par Pépite (pôle étudiant entrepreneur) en lien avec la filière LEA, qui répondent aux critères d'exigence requis, peuvent être valorisés le cas échéant en UE d'ouverture ou en UE supplémentaire avec l'accord préalable impératif de l'enseignante référente.**

Conseils/ressources

- **Mme Derais, chargée d'insertion et d'orientation de la faculté des Langues,** pourra vous conseiller pour la recherche d'un stage volontaire, notamment pour l'élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation : cderais@unistra.fr.
- Vous pouvez vous rendre à **Espace Avenir, le service d'insertion et d'orientation de l'Université** et prendre rendez-vous avec un conseiller chargé d'insertion et d'orientation <https://espace-avenir.unistra.fr/formation/orientation-stage-emploi/espace-avenir#c143062>
- Vous trouverez sur le site de la faculté **une multitude de ressources pour vous aider à préciser votre projet et à rédiger votre candidature :** <https://langues.unistra.fr/oip/outils-en-ligne-pour-preparer-vos-candidatures>.

Ci-dessous les définitions des différents types de stages proposés à l'Université de Strasbourg :

	Stages volontaires de découverte	Stages volontaires d'approfondissement	Stages volontaires de réorientation
Objectif	Permettre une première découverte du milieu professionnel	Acquérir des compétences supplémentaires et favoriser l'insertion professionnelle	Favoriser le projet de réorientation de l'étudiant
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie ; • Aucun stage obligatoire n'est prévu pendant l'année universitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie ; • Si un stage obligatoire est prévu pendant l'année universitaire il ne peut être pris que comme UE supplémentaire et doit se dérouler de préférence après le jury de fin d'année ; • Pour les étudiants redoublants, avoir validé au moins un semestre dans l'année redoublée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant en première année d'une formation de premier cycle¹ ; • Le sujet du stage doit être cohérent avec le projet de réorientation. A ce titre il est fortement conseillé à l'étudiant de s'entretenir de ce projet de réorientation avec un conseiller de l'Espace Avenir ; • Le stage volontaire de réorientation ne peut faire l'objet que d'une UE supplémentaire.
Durée	Minimum 35h si UE supplémentaire, 70h si UE d'ouverture Maximum 300h	Minimum 70h.	Minimum 35h.
Période	Si UE d'ouverture, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire.	Si UE d'ouverture, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire. Pour les étudiants redoublants, le stage a lieu pendant le semestre validé. ²	Pendant toute l'année universitaire.
Procédure	Accord de l'équipe pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.	Accord de l'équipe pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée	Accord du tuteur pédagogique ou, le cas échéant d'un conseiller de l'espace avenir. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.
<i>Evaluation en Licence LEA</i>	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>

1 Sauf dérogation

2 Sauf dérogation par contrat pédagogique